

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE SOTIPAPIER

13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014 Ben Arous.

Faisant suite au communiqué du 12 Août 2022, paraissant au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier, relativement à la transaction envisagée entre les actionnaires de référence de la société Sotipapier et de Sango Capital en sa qualité d'acquéreur.

La société Sotipapier porte à la connaissance des actionnaires et du public qu'en raison du fait qu'à la date butoir du 30 novembre 2022 certaines des conditions suspensives auxquelles la transaction est subordonnée n'auront pas pu être levées, il a été convenu d'un commun accord des parties de reporter la date butoir fixée pour la réalisation de l'intégralité de ces conditions au 31 Janvier 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité